

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 357

présenté par

M. Calmette, M. Aboubacar, M. Said, Mme Quéré, Mme Marcel, M. Paul, M. Peiro, M. Vergnier,  
M. Sirugue, Mme Françoise Dumas, M. Durand, M. Germain et les membres du groupe socialiste,  
républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 8**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« Ils »,

les mots :

« Lorsqu'ils sont recrutés par un établissement public d'enseignement, ils ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

cet amendement permet aux établissements de l'enseignement professionnel agricole de recruter des bénéficiaires d'emplois d'avenir professeurs.